



REGLEMENT PARTICULIER

14^e COURSE DE CÔTE DE LA TARDES 28 et 29 juillet 2012

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

SOMMAIRE

Article 1p	-Organisation de la course	Article 6p	-Sites et infrastructures
Article 2p	-Assurances	Article 7p	-Déroulement de l'épreuve
Article 3p	-Concurrents et pilotes	Article 8p	-Pénalités
Article 4p	-Voitures et équipements	Article 9p	-Classements
Article 5p	-Publicités	Article 10p	-Prix

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SAINT-MARTIAL organise les 28 et 29 juillet 2012 avec le concours de l'Association Course de Côte de la Tardes et les municipalités de **Bellegarde-en-Marche** et **Saint-Silvain-Bellegarde** une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

14^e COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA TARDES

Cette épreuve compte pour : la Coupe de France de la Montagne et le Championnat du Comité Régional Automobile du Limousin.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Limousin sous le numéro 1206 en date du 30/03/2012 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R168 en date du 02/04/2012

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Renée JECKER.....	Licence n° 11119
-Commissaires Sportifs	Laurent MAZAUD	Licence n° 8500
	Hubert MILLET LAGE.....	Licence n° 8505
-Directeur de Course	Roger DESMOULINS.....	Licence n° 4799
-Directeur de Course Adjoint	Alain BONNAUD.....	Licence n° 8481
-Commissaire Technique Responsable	Cédric DAURAT	Licence n°111570
-Commissaires Techniques	André BOIVIN.....	Licence n° 3572
	Vincent DARLAVOIX	Licence n°170389
-Chargé de la mise en place des moyens	Christophe DROUILLARD	Licence n°193857
-Chargés des relations avec les concurrents	Bernard LORIOU	Licence n° 7978
	Bernard PREVOT	Licence n°111607
-Chargé des Commissaires de route	Alain BONNAUD.....	Licence n° 8481
-Chronométrateurs	Michaël LARET	Licence n°125482
	Marie Loue JARRAUD.....	Licence n°131383
-Chargé de Presse	Gérard COEFFE.....	Licence n° 20530

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 24 juillet 2012 à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 26 juillet 2012.

Vérifications administratives : *voire article 1.3P.*

Vérifications techniques : *voire article 1.3P.*

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 29 juillet 2012 à 9h40.

Briefing des commissaires le 29 juillet 2011 à 08h00.

Essais non chronométrés le 28 juillet 2011 de 18h30 à 20h00.

Essais non chronométrés le 29 juillet 2012 de 08h30 à 09h45.

Essais chronométrés le29 juillet 2012 de 10h00 à 11h45.

Briefing des pilotes le29 juillet 2012 à 13h15 (ligne de départ).

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 29 juillet à 13h15.

Course

-1^{ère} montéele 29 juillet 2012 à partir de 13h45

-2^{ème} montéele 29 juillet 2012 à partir de 15h15

-3^{ème} montéele 29 juillet 2012 à partir de 16h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le 29 juillet 2012 à 19h00.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès : le 29 juillet 2012 de 19h00 à 20h00, salle des fêtes de Saint-Silvain-Bellegarde.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

-Réunion 1 : le 29 juillet 2012 à 08h45.

-Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le ...28 juillet 2012 de 16h00 à 18h30.- Mairie de St Silvain-Bellegarde et le29 juillet 2012 de 08h00 à 09h30.- Mairie de St Silvain-Bellegarde

Vérifications techniques le ...28 juillet 2012 de 16h00 à 18h30.- place de l'Eglise à St Silvain-Bellegarde et le29 juillet 2012 de 08h15 à 09h40.- place de l'Eglise à St Silvain-Bellegarde

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Sarl Marco Gaspar - Route de Limoges-Aubusson

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (45 € TTC).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 29 juillet 2012 à 9h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 29 juillet 2012 à 9h45.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

M. Jean Bernard GUYOT - 42 avenue des Ruchoux - 87100 LIMOGES

tél.05 55 79 11 61 mail : jb.guyot@laposte.net

jusqu'au 24 juillet 2012 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 280 € réduits à 140 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur (110 € pour les pilotes licenciés à l'ASA organisatrice).

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Groupes : FC/FS - F2000 - N/FN - A/FA - Z - GT - *CNF/CM/CN - D/E

* Classes confondues : CNF 3.1 et CN 1, CNF 3.2 et CN 2, CM1 et CM 2

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7. Echappement : Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera fixée par un additif.

Publicité optionnelle sera fixée par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de la Tardes a le parcours suivant : route D9 vers Bellegarde en Marche, départ au croisement avec la D39, longueur 1.715 mètres.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D9, 20 mètres après le croisement avec D39.

Arrivée : sur la D9

Pente moyenne : 5,1%

Longueur du parcours : 1.715 mètres

Modalités de retour au départ : en convois par Saint-Silvain-Bellegarde.

Parc de départ : pont de la Tardes

Parc d'arrivée : carrefour route de Saint-Silvain-Bellegarde après l'arrivée.

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par Saint-Silvain-Bellegarde et la D39 ou directement par la D9 au sud.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : pont de la Tardes.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé à droite du carrefour de l'arrivée. Il sera accessible à partir de 17h00, le 27 juillet 2012.

Les remorques devront être garées au fond du parc concurrent dans l'emplacement prévu et balisé.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : à l'arrivée carrefour route de Saint-Silvain-Bellegarde.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : mairie de Saint-Silvain-Bellegarde
- pendant les essais et la course au parc départ : pont de la Tardes
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : carrefour route de Saint-Silvain-Bellegarde.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde de 8h00 à 19h00.

Téléphone permanence n°05 55 67 62 47 - 06 77 17 7 2 80 - 06 16 83 40 37

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier d'AUBUSSON Téléphone n°05 55 66 89 98

Pompiers CSP AUBUSSON tél. 18 / 05 55 66 03 36 - SAMU Centre 15 : GUERET

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 29 juillet 2012 à 13h30.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Procédure de départ aux feux tricolores, chronométrage électronique avec temps au 1/100 seconde

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par quelque moyen que se soit est INTERDIT.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements s'effectueront sur le meilleur temps des montées et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement féminin
- 1 classement par groupe
- 1 classement par classe

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

Général	
1 ^{er}	230 €
2 ^{ème}	160 €
3 ^{ème}	120 €
4 ^{ème}	60 €

Groupe	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
> 7	110 €	60 €	40 €
5 à 7	110 €	60 €	
1 à 4	60 €		

Classe	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
> 7	140 €	60 €	40 €
5 à 7	140 €	60 €	
1 à 4	60 €		

Féminin	si > 3
1 ^{ère}	70 €

Les prix en espèces sont cumulables

10.3P. COUPES

Les coupes, non cumulables, seront remises pendant la remise des prix de la façon suivante :

- 4 premiers du classement général
- 1^{ère} du classement général féminin
- 1^{er} de chaque groupe et classe
- Commissaires de route

10.4P. PODIUM

Le podium aura lieu pendant la remise des prix.

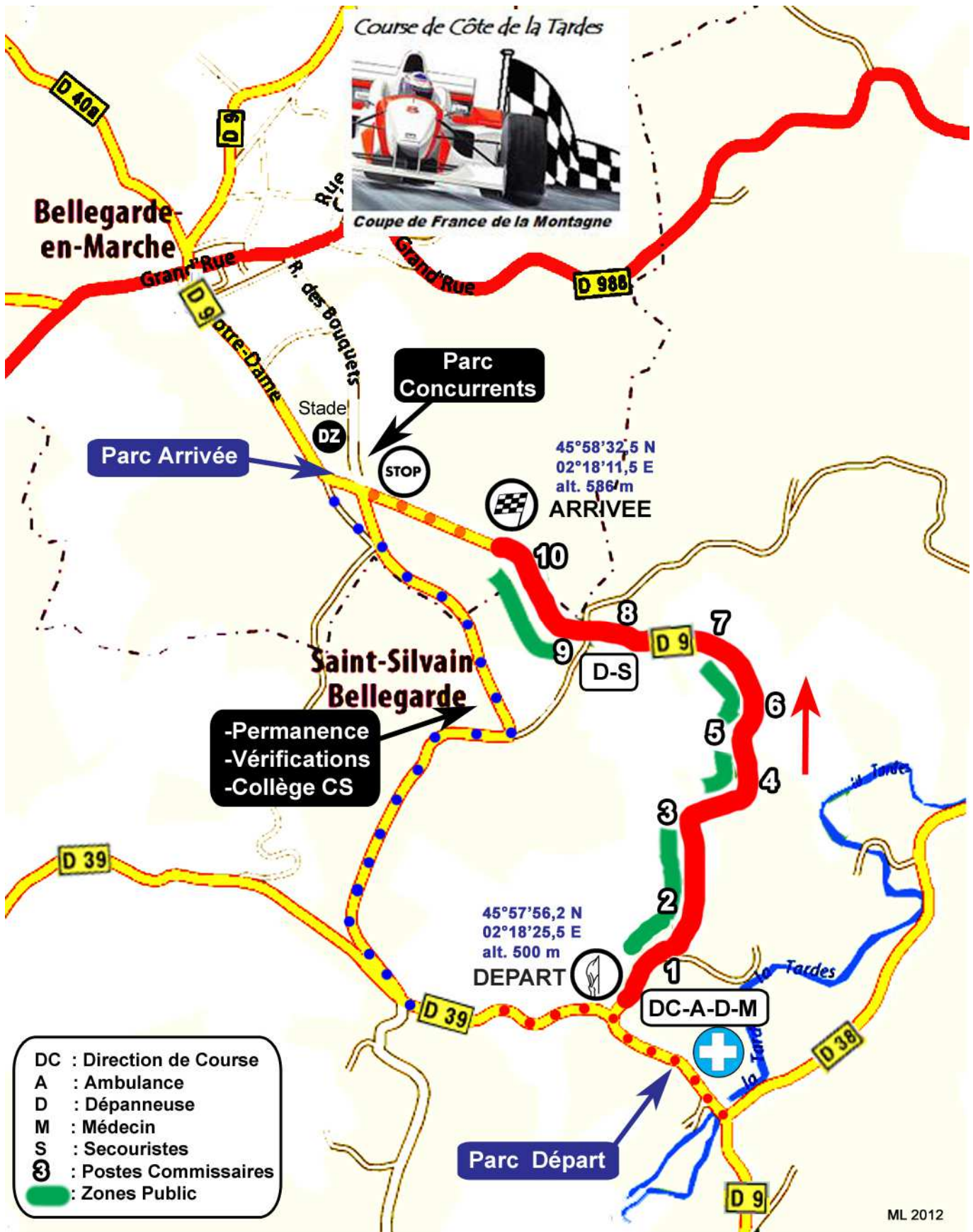
10.5P. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le 29 juillet 2012 à 19h00 à la salle des fêtes de Saint-Silvain-Bellegarde.

10.6P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

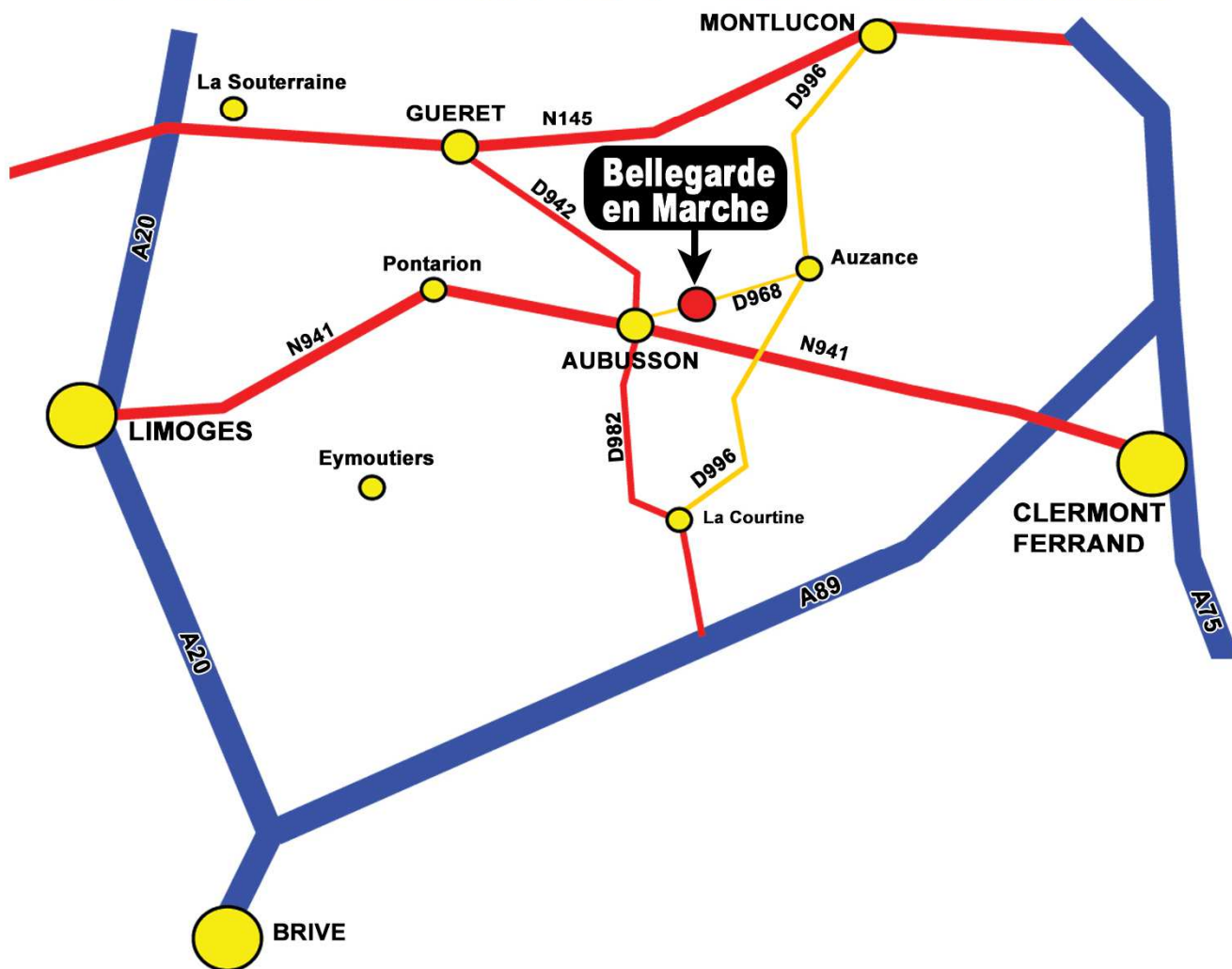
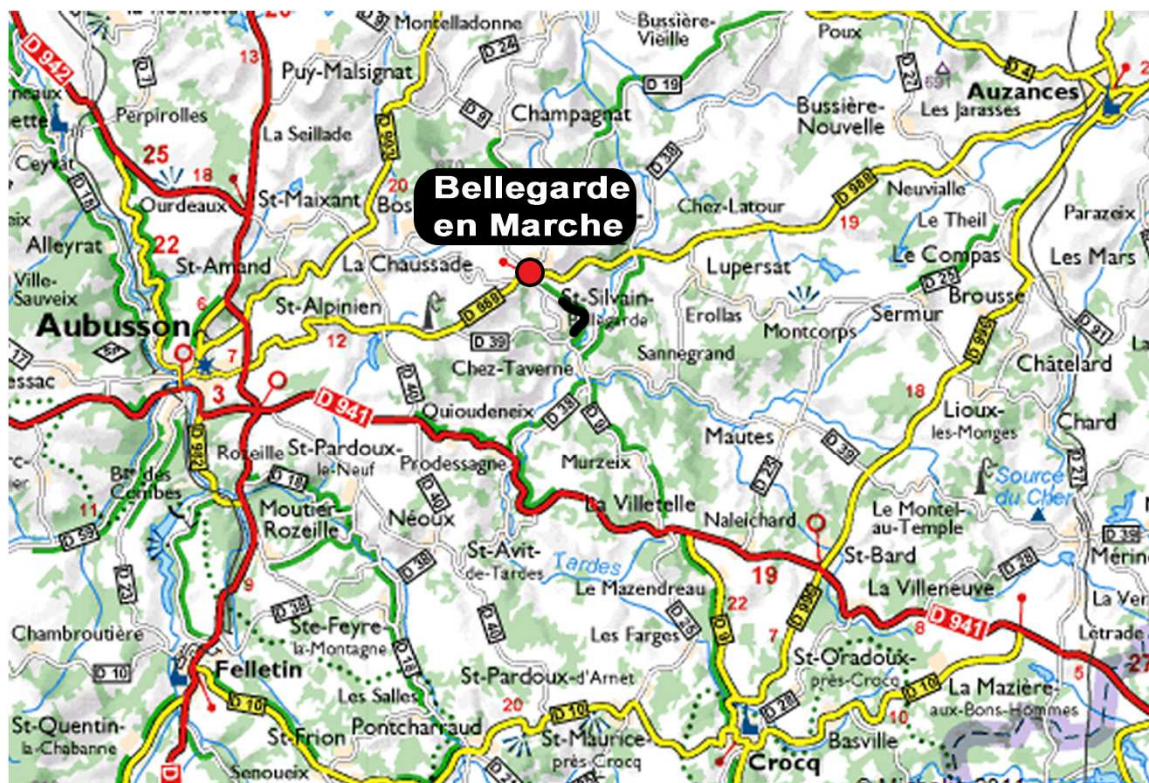
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès : le 29 juillet 2012 de 19h00 à 20h00, salle des fêtes de Saint-Silvain-Bellegarde.

ANNEXE 1. : PLAN DU PARCOURS



REGLEMENT PARTICULIER : 14^e COURSE DE COTE DE LA TARDES

ANNEXE 2. : PLAN DE SITUATION



REGLEMENT PARTICULIER : 14° COURSE DE COTE DE LA TARDES